



AUTORITE MALIENNE DE REGULATION  
DES TELECOMMUNICATIONS/TIC ET POSTES

# **R** **APPORT** Annuel **2014**



## SOMMAIRE

LE PREAMBULE.....	5
INTRODUCTION.....	6
LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL.....	7
<b>Première Partie : L 'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes (AMRTP).....</b>	<b>9</b>
CHAPITRE I : Organes et Missions de l'AMRTP.....	11
1. Organes de l'AMRTP.....	11
1.1 Le Conseil.....	11
1.2 La Direction Générale.....	11
2. Les missions de l'AMRTP.....	11
CHAPITRE II : Les Activités de l'AMRTP.....	13
1. Les Activités sur le plan national.....	13
1.1. Les décisions (cf. annexe N°3).....	13
1.2. La gestion et le contrôle des fréquences.....	13
1.2.1. L'état des assignations.....	13
1.2.2. Le contrôle des installations radioélectriques.....	13
1.3. Les plaintes et litiges.....	13
1.4. Acquisition des outils du Contrôle du trafic international et lutte contre la fraude et contrôle de qualité de service.....	13
1.5. La mise en place d'équipements de gestion et de contrôle des fréquences.....	14
1.6. Les contentieux.....	14
1.7. Le cadre juridique et ses évolutions.....	14
1.8. Identification des abonnés.....	15
1.9. Le Service Universel.....	15
1.9.1 Mission internationale.....	15
1.9.2 Mission nationale.....	16
2 Les Activités sur le plan international.....	17
2.1 Conseil d'administration de l'UIT.....	17
2.2 Conférence Mondiale du Développement des Télécommunications de l'UIT:.....	17
2.3 Conférence des Plénipotentiaires de l'UIT.....	18
2.4 SMSI.....	19
2.5 GSR 2014.....	19
2.6 ITU 2014.....	20
2.7 Les activités avec l'ESMT.....	20
2.8 Les activités avec l'ARTAO.....	21
CHAPITRE III : L'Administration et les Finances.....	22
1. L'administration.....	22
1.1. Le personnel.....	22
1.2. Les formations et voyages d'études.....	24
1.3. Les ressources documentaires.....	24

2. Les Finances.....	24
2.1. Le compte de résultat.....	25
2.2. La situation du fonds d'accès universel.....	26
<b>Deuxième Partie : Observatoire des Marchés de Télécommunications/TIC et Postes.....</b>	<b>27</b>
CHAPITRE I : Les données générales sur les marché des télécommunications au Mali.....	29
CHAPITRE II : L'économie des opérateurs.....	31
CHAPITRE III : La téléphonie mobile .....	34
CHAPITRE IV : La téléphonie fixe.....	36
CHAPITRE V : L'internet.....	38
CHAPITRE VI - Les Perspectives.....	39
LES ANNEXES.....	41

## PREAMBULE

---

Le présent rapport est produit en exécution des dispositions législatives et réglementaires régissant les télécommunications, les technologies de l'information et de la communication, et les postes en République du Mali.

Selon l'article 3.h de l'ordonnance n° 2011-024/P-RM du 28 Septembre 2011 portant régulation du secteur des télécommunications et des postes, l'Autorité Malienne des Télécommunications/TIC et Postes (AMRTP) est soumise à la production d'un rapport annuel.

En effet, ledit article stipule que : « l'Autorité publie un rapport annuel sur ses activités. Ce rapport contient notamment un résumé des décisions de l'Autorité, un rapport financier annuel et les comptes annuels du fonds pour le service universel ainsi qu'un rapport de gestion de ceux-ci ».

## INTRODUCTION

Le secteur des télécommunications, malgré le contexte sociopolitique difficile du pays, continue son développement. Les tendances constatées, en 2013, se sont globalement améliorées en 2014.

Pour 2014, les chiffres attestent et les réalisations confirment le dynamisme du secteur des télécommunications/TIC. Avec un parc de 23 659 976 d'abonnés, le marché de la téléphonie en 2014 évolue remarquablement avec un taux de pénétration de 138%.

Sur ce segment, la téléphonie mobile, à elle seule, compte 23 505 559 abonnés, effectif composé essentiellement de clients prepaid soit 99,99%. Quant à la téléphonie fixe, son parc d'abonnés a connu une progression de 22%, à cause surtout de l'intérêt que portent les usagers à la technologie boucle radio (BLR) et à l'internet (ADSL).

Le parc d'abonnés de l'internet a connu une forte croissance à cause de la diversification des offres et particulièrement, de l'engouement des usagers pour l'internet mobile avec la technologie 3G. On enregistre ainsi, 69 118 abonnés à l'internet fixe, 195 404 clés internet mobile et 1 620 337 clients à l'internet téléphonie mobile 3G.

A l'analyse, l'ADSL reste l'exclusivité de l'opérateur SOTELMA-S.A et l'Internet mobile 3G est dominé par Orange Mali S.A. Quant à la clé internet mobile, elle n'a pas fait de percée significative.

Sur le plan financier, en 2014, le secteur des télécommunications/TIC a généré un chiffre d'affaires de 444 milliards, soit une augmentation de 16% par rapport à l'année précédente. La part la plus importante de ce chiffre d'affaires revient à la téléphonie mobile avec 412,09 milliards soit 93%.

Les opérateurs ont investi en 2014, 15,8% contre 16,1% en 2013 de leurs revenus.

Dans le même temps, pour bien mener à bien sa mission de contrôle, le Régulateur, l'AMRTP, quant à lui, s'est doté d'instruments techniques de mesure, de contrôle de la qualité de service, du trafic international et de la lutte contre la fraude.

De plus, la mise en place par ses soins, d'un système de gestion et de contrôle des fréquences est effective avec l'acquisition des matériels adéquats et la formation des agents.

Et, enfin, au cours de l'année écoulée, le Régulateur a élaboré certains textes portant sur la réglementation du secteur des télécommunications en particulier, le décret sur l'identification des abonnés.

Le bilan rétrospectif de l'année 2014 consacre le dynamisme du secteur des télécommunications/TIC. L'AMRTP continuera à jouer sa partition pour un développement encore plus harmonieux des télécommunications/TIC et Postes au Mali

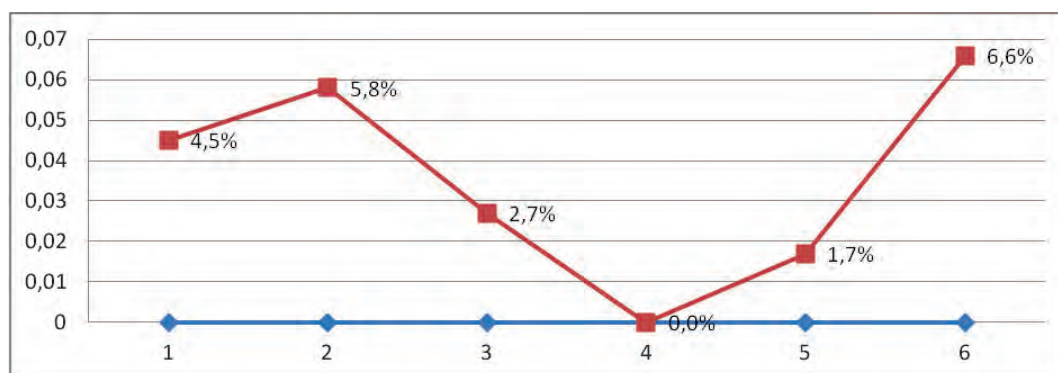
## LE CONTEXTE ECONOMIQUE GENERAL

Deux ans après la crise politico-économique et institutionnelle, le Mali rentre dans un processus de stabilisation et de reconstruction du pays. Ainsi, la poursuite de la mise en œuvre du cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté par les autorités, la reprise de l'aide des Bailleurs de fonds internationaux, ont été bénéfiques pour l'économie malienne qui a enregistré des performances encourageantes en 2014.

Ainsi, au cours de cette année 2014, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut s'est établi à 6,6% contre 1,7% en 2013 après une croissance nulle en 2012. Cette croissance est imputable principalement aux secteurs primaire (10,4%) et secondaire (9,2%).

La part du secteur primaire a été prépondérante dans la croissance du PIB (3,8%). Son taux s'est accru de 10,4% en 2014 contre -7,4% en 2013. Cette progression s'explique par la hausse de la production de l'agriculture (14,8%) notamment, l'agriculture vivrière hors riz (22,7%) et la branche consolidée du coton (24,5%).

**Graphique : Evolution du taux de croissance du PIB de 2009 à 2014**



Quant au secteur secondaire, son taux de croissance s'est établi à 9,2% contre 5,5% en 2013. Cette hausse est imputable principalement aux branches textiles et Industries manufacturières, avec des taux de croissance respectifs de 28,4% et 22,9% contre -4,8% et 4,8% en 2013. Les branches agroalimentaires, énergétique, bâtiments et travaux publics (BTP) ont aussi contribué favorablement à la croissance du secteur.

Par contre, l'industrie extractive a enregistré une baisse d'activité, avec une croissance de -2,2% contre 1,5% en 2013).

Le secteur tertiaire également, a enregistré une diminution d'activité de 4,7% avec un taux de 4,2% contre 8,9% en 2013. Cette contre-performance est surtout imputable à la branche commerce et autres services marchands non financiers qui ont respectivement enregistré des taux de 2% et 3% en 2014. Les transports et les télécommunications avec un taux de 7,4% ont été les branches qui ont soutenu le résultat enregistré.

<sup>1</sup> Rapport pays du FMI N°14/337

L'inflation n'a pas connu la même tendance à la baisse qu'entre 2012 et 2013. Elle est passée de -0,6% en 2013 à 0,9% en 2014 mais reste toujours conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (3,0% maximum).

En conclusion, avec le processus de normalisation, les perspectives macroéconomiques à moyen terme sont favorables. La reprise de l'économie devrait se consolider en 2015 avec un taux de croissance prévisionnel de 5,4%. La croissance sera tirée par le secteur agricole sous l'effet de la nouvelle orientation favorable à la production agricole. Elle sera également favorisée par l'essor de la production des bâtiments et travaux publics, le regain de l'activité du commerce et des transports et télécommunications avec des taux de croissance respectifs de 5,6% et 7%.

Le secteur des télécommunications/TIC en particulier, servira de levier important pour l'atteinte des objectifs de croissance escomptés en 2015 avec la mise en œuvre du Plan «Mali Numérique 2020» adopté par le gouvernement, la réalisation des projets pilotes d'accès universel en milieu rural et le démarrage des activités du troisième opérateur en faveur du renforcement de la concurrence.

**Quelques indicateurs socio-économiques marquants :**

	2011	2012	2013	2014
<b>INDICATEURS</b>				
Superficie (Km2)	1 241 238	1 241 238		1 241 238
Population totale (millions hbts)	14,5	16,3	16,8	17,3
Taux de croissance démographique (%)	3,6	3,6	3,6	3,6
Taux de croissance population rurale (%)	68	63	ND	ND
Taux de croissance population urbaine (%)	4,1	4,1	ND	ND
Taux de croissance du PIB (%)	2,7	- 1,2	1,7	7,2
Taux d'inflation annuel moyen (%)	3	5,3	-0,6	0,9
Formation brut de capital fixe (Mds de F CFA)	1 114,30	856,22	1 167,66	1395,99
Taux brut de scolarisation 1er cycle (%)	81,5	78,3	79,70	69,3
Télé densité téléphonique (%)	75,35	93	131,39	138





# ère **Partie**

---

L 'Autorité de Régulation  
des Télécommunications/TIC et Postes  
(AMRTP)



## CHAPITRE I : Organes et Missions de l'AMRTP

### 1. Organes de l'AMRTP

L'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications et Postes (AMRTP) comprend deux (02) organes : le Conseil et la Direction générale.

#### 1.1 Le Conseil

Le Conseil de l'AMRTP est l'organe délibérant qui définit les orientations stratégiques de l'Autorité. Il comporte sept (07) membres dont trois (3) désignés par le Président de la République, deux (2) par le Président de l'Assemblée nationale et deux (2) par le Président du Conseil Economique Social et culturel.

Ses membres sont nommés par décret pris en Conseil des Ministres sur la base de compétences techniques, juridiques et économiques dans le domaine des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication et de la poste.

Le Conseil prend ses décisions à la majorité simple. Les membres désignés par le Président de la République sont nommés pour un mandat de quatre (4) ans et les autres membres sont nommés pour trois (3) ans. Les mandats ne sont renouvelables qu'une seule fois pour une période de trois (3) ans.

#### 1.2 La Direction Générale

La Direction Générale est l'organe d'exécution en charge de la régulation quotidienne des secteurs. Elle comprend cinq (05) membres et prend ses décisions de régulation de manière collégiale.

Le Directeur Général est responsable de la gestion interne et administrative de l'Autorité. Il accomplit et autorise tous actes ou opérations relatifs aux missions et attributions de l'Autorité. Il représente l'Autorité dans tous les actes de la vie civile.

### 2. Les missions de l'AMRTP

L'ordonnance n°2011-024/P-RM du 28 septembre 2011 qui consacre la création de l'Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes (AMRTP), reconduit pour l'Autorité les mêmes missions assignées au Comité de Régulation des Télécommunications en les étendant à la régulation des postes et des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces missions sont, entre autres :

- i. veiller sur les intérêts nationaux en matière de télécommunications/TIC et postale ;
- ii. veiller au respect du principe d'égalité de traitement des opérateurs des secteurs des télécommunications, des TIC et des postes, et au respect des exigences essentielles ;
- iii. veiller au respect du principe de neutralité technologique en matière de télécommunications/TIC ;
- iv. assister le Ministre en charge des télécommunications/TIC et des postes notamment dans la préparation de la réglementation, la protection des usagers en matière de télécommunications/TIC et en matière postale, et la rédaction

- de propositions d'avis et relatifs aux matières sus citées ;
- v. veiller au respect des normes environnementales et sanitaires en matière des télécommunications, des TIC ;
- vi. veiller au respect de la réglementation applicable aux secteurs régulés, notamment en assurant le contrôle et la surveillance des activités des acteurs desdits secteurs et plus particulièrement, sans que cette liste ne soit exhaustive : le contrôle du respect des cahiers des charges des titulaires de licence, de contrat de concession et de toutes autres obligations leur incombant sanctionnant les violations et les manquements aux obligations visées dans les cahiers des charges des opérateurs dans la loi et les règlements en matière de télécommunications/TIC et de postes.



## CHAPITRE II : Les Activités de l'AMRTP

### 1. Les Activités sur le plan national

#### 1.1. Les décisions (cf. annexe N°3)

L'AMRTP a pris, en 2014, soixante-deux (62) décisions de régulation relatives à l'attribution/assignation des ressources rares, aux déclarations de réseaux et d'activités, aux approbations d'offres de services proposées par les opérateurs et aux sanctions.

#### 1.2. La gestion et le contrôle des fréquences

##### 1.2.1. L'état des assignations

Au cours de l'année, l'AMRTP a procédé à l'assignation d'un total de vingt-huit (28) fréquences (HF, VHF, SHF) réparties comme suit :

- deux (02) fréquences HF
- Vingt-deux (22) fréquences VHF
- quatre (04) SHF.

##### 1.2.2. Le contrôle des installations radioélectriques

Des missions de contrôle de l'AMRTP se sont rendues auprès de 173 stations à l'intérieur du pays (Koulikoro, Ségou, Sikasso, Mopti). Le district de Bamako n'a pas été concerné par ce contrôle.

#### 1.3. Les plaintes et litiges

L'équipe technique de l'AMRTP a pu identifier les sources et mettre fin aux brouillages qui lui ont été signalés.

Il s'agit de 03 cas de brouille qui ont concerné :

- RFI,
- Alkan de Nioro,
- Kunadia FM de Moribabougou.

#### 1.4. Acquisition des outils du Contrôle du trafic international, de lutte contre la fraude et contrôle de qualité de service

L'AMRTP a acquis deux outils dont un relatif au contrôle de la qualité de service des réseaux des opérateurs et un autre relatif au Contrôle du trafic international et lutte contre la fraude mais ces outils ne sont pas encore opérationnels à raison de la résistance des opérateurs à leur connexion à leurs équipements. Un projet de décret a été soumis au ministère de tutelle pour son introduction en Conseil des ministres afin de pouvoir connecter ces outils.

## 1.5. La mise en place d'équipements de gestion et de contrôle des fréquences.

La fourniture, l'installation et la mise en service du système de gestion et de contrôle des fréquences ont été réalisées de même que la formation des agents. Ce système est composé d'une structure légère constituée de deux véhicules de contrôle et d'un système complet comprenant le centre national, trois stations fixes à Bamako et une station fixe HF à Mopti.

## 1.6. Les contentieux

- 1.6.1.** Un contentieux est pendant devant la Section administrative de la Cour Suprême depuis 2012, relatif au recours en annulation formé par l'opérateur SOTELMA-SA contre la décision n°12-004/MPNT/AMRTP-DG du 06-01-2012 du régulateur qui l'a sanctionné pour violation de la décision n°08-9/MCNT-CRT du 04 Avril 2008 portant approbation de ses nouveaux tarifs grand public.
- 1.6.2.** L'opérateur Orange Mali S.A. a lui également saisi la Section administrative de la Cour Suprême pour obtenir le sursis à exécution et l'annulation des décisions de sanctions n°14-054-MENIC/AMRTP-DG du 22 Mai 2014 et n°14-056-MENIC/AMRTP-DG du 02 juin 2014 pour violation et récidive de violation des décisions de régulation. Le dossier est toujours pendant devant cette juridiction.
- 1.6.3.** Dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres relative à l'acquisition d'un outil de Contrôle du trafic international et lutte contre la fraude, la société INTEC TELECOM SYSTEME a attaqué les résultats de dépouillement des offres devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et Délégations de Service public (AMRDS).

Cette autorité, par décision n°14-042 du 14 Août 2014, a rejeté le recours d'INTEC TELECOM SYSTEME comme mal fondé.

## 1.7. Le cadre juridique et ses évolutions

L'AMRTP a participé aux travaux de la Commission mise en place par le ministère pour la relecture des ordonnances n°2011- 023 et 024/P- RM du 28 septembre 2011 qui régissent le secteur des télécommunications/TIC en République du Mali. Les travaux de cette commission sont suspendus depuis Mai 2014.

Parallèlement, l'AMRTP a créé, en son sein, une Commission chargée de proposer les textes d'application (décrets, arrêtés et décisions de régulation) des deux ordonnances précitées.

Elle a, en outre, organisé des séances de concertation avec les acteurs du secteur (opérateurs titulaires de licence, fournisseurs d'accès internet) et les associations de consommateurs sur les propositions et projets de textes.

S'agissant des projets de décrets et d'arrêtés, l'AMRTP a participé aux sessions ministérielles, aux réunions interministérielles et aux réunions du Comité de Coordination des Secrétaires généraux sous l'égide du Secrétariat Général du Gouvernement.

## 1.8. Identification des abonnés

Le Régulateur, préoccupé par la problématique de l'identification, a opté pour l'encadrement de la question par une décision de régulation avec la participation de tous les acteurs du secteur.

A la suite d'un atelier organisé par la Banque Mondiale et le Ministère de l'Economie Numérique, de l'information et de la Communication, il a été convenu de procéder à l'encadrement de l'identification des abonnés par voie de décret.

Le projet de décret sur l'identification des abonnés de la téléphonie mobile a été soumis au ministère de tutelle pour son introduction en Conseil des ministres.

## 1.9. Le Service Universel

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de Service Universel (SU) au Mali, institué par l'ordonnance 99/049 du 28 septembre 1999 portant réforme du secteur des télécommunications, le Gouvernement du Mali adoptait la stratégie d'Accès Universel des communes rurales et des zones éloignées aux services des télécommunications le 14 Avril 2009. Cinq (5) ans après l'adoption de la stratégie d'Accès Universel des communes rurales et des zones éloignées aux services de télécommunications, force est de constater qu'à ce jour, elle n'a pas connu un début de mise en œuvre.

C'est pourquoi l'AMRTP a initié des actions prenant en compte l'évolution de l'environnement institutionnel, technique et technologique depuis 2009 qui exige l'actualisation du document de base de la Stratégie d'Accès Universel.

En effet, cette actualisation permettra, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes, la mise en œuvre rapide de la stratégie d'Accès Universel des communes rurales et des zones éloignées aux services de télécommunications.

Elle tiendra compte de la redéfinition du périmètre du Service Universel qui doit être élargi aux nouvelles réalités et aux recommandations de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), de la CEDEAO, de l'UEMOA, etc.

Dans ce cadre, des missions ont été effectuées sur le plan international et sur le plan national et des séances de travail ont été organisées avec les opérateurs de télécommunications.

### 1.9.1 Missions internationales

La mission à l'international s'est déroulée en trois étapes (Ghana, Sénégal et Maroc) du 20 mai au 15 juin 2015 auprès des autorités de régulations des pays visités.

La mission de benchmark a permis de :

- s'enquérir des modèles ghanéen, sénégalais et marocain en matière de politique de l'Accès/Service Universel des télécommunications;
- connaître le modèle organisationnel (ancrage) du service universel dans les différents pays ;
- connaître le modèle d'administration, le mode de financement et le fonctionnement des Fonds de service universel ;

- identifier et bonnes pratiques les projets pilotes réalisés ou en cours dans ces différents pays.

Fort de ce qui précède, les recommandations suivantes ont été retenues :

- faire une analyse approfondie des bonnes pratiques profitables pour le Mali ;
- confier l'exécution de la politique de service universel à l'AMRTP ;
- créer un Comité interministériel, qui serait l'organe de validation et de suivi de la politique d'Accès Universel au Mali ;
- adapter le périmètre du service/accès universel à l'évolution du secteur des télécommunications ;
- envisager des partenariats avec des organisations sœurs dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'Accès Universel.

### 1.9.2 Missions nationales

Les missions nationales ont été organisées avec comme objectif l'actualisation des données de couverture du territoire national par les réseaux de télécommunications des opérateurs détenteurs de licence d'exploitation de services de télécommunications ouverts au public, Orange Mali S.A. et SOTELMA-SA.

Pour réaliser l'actualisation des éléments de couverture du territoire national par les réseaux de télécommunications des opérateurs, des données ont été recueillies auprès des opérateurs et des missions ont été effectuées dans les localités ciblées par la phase pilote de la stratégie d'accès universel.

Des informations reçues, il ressort qu'un effort réel a été fourni par les opérateurs pour le désenclavement du territoire national : plus de 2500 BTS ont été installées pour l'extension et la densification des réseaux.

Par ailleurs, la plupart des sites qui avaient été endommagés lors des événements survenus dans le septentrion, dans les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao auraient été réhabilités.

A la suite de la réception desdites données des opérateurs, des missions ont été organisées au cours du mois d'août 2014, afin de procéder à l'évaluation de la couverture téléphonique, de localiser les installations et services existants dans les communes, d'évaluer la qualité de service des réseaux, de recueillir auprès des autorités régionales et locales et les représentants régionaux des opérateurs les informations techniques, économiques et démographiques sur les communes concernées, afin d'informer, en retour, les opérateurs sur la qualité de service de leur réseaux dans les communes visitées, etc.

Les communes faisant partie du projet pilote sont : les communes de Koronga, Guénéibé et Guiré du Cercle de Nara et les communes de Dourou, Pelou, Ségué-Iré, Ondougou, Diamnati, Dogani-Béré, Borko, Lowol Guéou, Bara Sara et Timiri du Cercle de Bandiagara, pour les services voix ; dix communes du Cercle de Kayes et quatre communes du Cercle de Bourem, pour le service de données.

Pour des raisons de sécurité au nord du pays, l'actualisation de la localité de Bourem (Région de Gao) a été différée.

Dans le cadre de l'opérationnalisation du Fonds d'accès universel, l'AMRTP a



soumis au gouvernement des projets de textes législatifs relatifs à la gestion dudit Fonds. .

## 2 Les Activités sur le plan international

### 2.1 Conseil d'administration de l'UIT

Le Conseil de l'UIT, composé de 48 pays représentant les 193 Etats Membres de l'UIT, s'est tenu en présence de quelque 500 délégués. Le Mali y a été représenté par une forte délégation comprenant le Ministre, des membres de son Cabinet ainsi qu'une équipe de l'AMRTP.

Le Conseil a tenu deux sessions, en mai et en octobre.

La session de mai s'est tenue du 9 au 15 mai à Genève en SUISSE.

Au cours de cette session, le Conseil a examiné et approuvé les plans opérationnels glissants de quatre ans pour la période 2014-2017, qui couvrent les trois piliers de l'UIT – le Secteur des radiocommunications (UIT-R), le Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT-T) et le Secteur du développement des télécommunications (UIT-D) – ainsi que le Secrétariat général.

Le budget de l'Union, pour l'exercice 2014-2015, couvrira plusieurs manifestations importantes de l'UIT, telles que la Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT-14) qui se tient à Charm el-Cheikh, en Egypte, début 2014, la Conférence de Plénipotentiaires réunissant les 193 Etats Membres, ainsi que l'Assemblée des radiocommunications et la Conférence mondiale des radiocommunications qui auront lieu en 2015.

Dans l'optique d'accroître l'efficacité et de réduire les dépenses, le budget est basé sur une croissance nominale zéro – appliquée depuis 2006 – et un montant fixe de l'unité contributive des Etats Membres qui s'élève à 318.000 CHF.

La session finale s'est tenue en un seul jour à Busan, en Corée, avant l'ouverture de la PP14. Le Conseil a pris connaissance de différents rapports soumis à la session de mai et qui devaient intégrer les observations formulées.

Il s'agit des rapports des Groupes de Travail du Conseil sur le rôle de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, sur les ressources financières et les ressources humaines, du Vérificateur extérieur sur les comptes de l'Union et de celui du Groupe d'experts de l'UIT-T sur les ressources internationales de numérotage (INR).

### 2.2 Conférence Mondiale du Développement des Télécommunications de l'UIT:

La sixième Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications (CMDT) s'est tenue du 30 Mars au 10 Avril 2014 à Dubaï à l'aimable invitation du gouvernement des Emirats Arabes Unis.

L'Union Internationale des Télécommunications (UIT) organise tous les quatre ans cet événement qui regroupe, à la fois, les Administrations Membres, les Membres de Secteurs publics/privés, les organisations internationales/nationales et les établissements universitaires, avec comme objectifs :

- faire le point des progrès réalisés dans le domaine du développement des télécommunications sur la base : des rapports de mise en œuvre du Plan d'Actions d'Hyderabad, des activités du Groupe Consultatif pour le Développement des Télécommunications (GCDT) et des Commissions d'Etudes de l'UIT-D ;
- définir les objectifs pour les quatre prochaines années et adopter une approche et des stratégies communes pour réaliser un développement équilibré des télécommunications ;
- approuver un Plan d'Actions pour traduire ces objectifs en un programme de travail concret pour les quatre prochaines années en spécifiant les priorités assignées à l'Union et les domaines dans lesquels elle devra coopérer avec ses partenaires au développement.

Le thème central de la présente édition portait sur le «Large bande au service du développement durable». Depuis quelques années, l'UIT s'emploie activement à faire du 'Large bande', la ressource la mieux accessible par tous pour favoriser le développement économique durable.

Aux termes de cette Conférence, d'importantes Résolutions et Recommandations, ainsi qu'un nouveau Plan d'Actions ont été adoptés pour assurer un meilleur développement du secteur des télécommunications/TIC dans le monde.

### **2.3 Conférence des Plénipotentiaires de l'UIT**

Du 20 Octobre au 7 Novembre 2014, s'est tenue à Busan en Corée, la session de la Conférence des Plénipotentiaires de l'Union Internationale des Télécommunications, UIT, PP14.

La Conférence des plénipotentiaires est un événement important à l'occasion duquel les Etats Membres de l'UIT décident du rôle futur de l'organisation et déterminent, par la même occasion, sa capacité d'influencer et d'orienter l'évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le monde.

La Conférence des plénipotentiaires est l'organe suprême de l'UIT. Convoquée tous les quatre ans, elle:

- détermine les principes généraux de l'Union ;
- adopte un plan stratégique et un plan financier pour une période de quatre ans ;
- élit les membres de l'équipe de direction de l'organisation ainsi que les Membres du Conseil tout comme les membres du Comité du Règlement des radiocommunications.

Le Mali a participé aux travaux de ladite conférence à travers une délégation conduite par le ministre de l'Economie Numérique, de l'Information et de la Communication (MENIC) et composée des représentants de son Cabinet, du

Ministère des Affaires Etrangères, du Directeur général et agents de l'AMRTP, du représentant de l'AGETIC avec l'assistance de deux personnes ressources.

Au titre du Conseil, les membres de l'UIT ont renouvelé leur confiance au Mali qui conserve son mandat pour les quatre prochaines années.

## 2.4 SMSI

Sur invitation de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), le Mali, à travers le Ministère de l'Economie Numérique, de l'Information et de la Communication et l'AMRTP, a participé du 9 au 13 juin 2014, à Genève en Suisse, au Sommet Mondial sur la Société de l'Information dit SMSI+10 Mali.

Organisé conjointement par l'Union Internationale de Télécommunications (UIT), l'UNESCO, le PNUD et la CNUCED, ce sommet de haut niveau a permis d'examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la déclaration de principe et du plan d'actions de la première phase qui a eu lieu à Genève, en Suisse, du 10 au 12 décembre 2003 ainsi que du deuxième volet qui s'est tenu à Tunis du 16 au 18 novembre 2005.

Le SMSI a défini et adopté dix cibles, en prêtant une attention particulière aux pays en développement. L'objectif est de promouvoir la connectivité dans les villages, les écoles, les bibliothèques, les bureaux de poste, les archives nationales et les services publics, ainsi que d'adapter les programmes scolaires aux défis de la société de l'information, de soutenir le développement du multilinguisme et l'élaboration de contenus sur l'Internet, et enfin d'assurer que plus de la moitié des habitants de la planète ait accès aux TIC.

A l'issue du Sommet, une déclaration du SMSI+10 et une vision pour le programme de développement pour l'après-2015, ont été adoptées.

La Déclaration réaffirme l'importance des TIC pour le développement futur de la société de l'information et invite les organisations du système des Nations Unies et toutes les parties prenantes à tirer pleinement parti du potentiel des TIC pour résoudre les problèmes de développement du XXI<sup>e</sup> siècle.

En marge du Sommet, la délégation du Mali a été reçue par le Secrétaire Général de l'UIT et s'est entretenu avec lui, sur les perspectives de développement des TIC dans notre pays.

## 2.5 GSR 2014

Du 03 au 05 juin 2014, une délégation de l'Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes s'est rendue à Manama (Bahreïn) pour participer à la réunion annuelle des Associations de Régulateurs et au Colloque mondial des régulateurs (GSR). Le thème retenu pour 2014 est : « Réglementation de la 4<sup>ème</sup> génération, faire progresser les communications numériques ».

Les exposés ont porté, entre autres, sur :

- l'harmonisation de la réglementation,
- l'accès universel et le large bande,
- les homologations des équipements techniques,

- la création de base de données,
- la protection des enfants à travers l'internet,
- les accords sur les fréquences au niveau des frontières, etc.,
- la problématique du financement de l'accès universel, quel service Universel à l'ère de la révolution numérique.

A l'issue du Colloque mondial Régulateurs-Secteur Privé, les participants ont convenu de :

- réunir un meilleur environnement réglementaire, adapté pertinent, tout en respectant les droits des citoyens et en gérant le dilemme numérique (liberté-confidentialité) ;
- s'inspirer des données, des faits et comprendre le marché, les parties prenantes ;
- mettre l'accent sur la compétitivité, la durabilité et l'équité comme points essentiels de l'économie ;
- assurer une plus grande concurrence, une grande transparence sur les chiffres ;
- établir des rapports réguliers pour les consommateurs par des analyses de la structure du marché ;
- établir une collaboration et une relation commerciale pour l'écosystème du secteur des TIC, élaborer des politiques TIC centrées sur l'être humain ;
- favoriser les conditions de création des TIC.

## 2.6 ITU 2014

Le forum mondial ITU Télécom World est l'une des plus grandes manifestations organisées chaque année par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). Il demeure un cadre de réflexion et d'échanges entre autorités gouvernementales, dirigeants de grandes entreprises et universitaires du monde entier, sur l'avenir des télécommunications/TIC.

L'édition 2014 s'est tenue du 7 au 10 décembre 2014 à Doha (Qatar) et avait comme thème central « Comment le secteur des TIC et le monde se transforment sous l'effet de bouleversements radicaux ? ».

Le forum a permis de discuter du potentiel des TIC, ainsi que les défis implicites et leurs conséquences inattendues sur les règlements, les industries, les modèles économiques, les politiques et les sociétés.

## 2.7 Les activités avec l'ESMT

L'AMRTP a participé à la 32ème Session ordinaire du Conseil d'administration de l'ESMT, tenue du 17 au 18 avril 2014, à Nouakchott (Mauritanie). La session a porté sur les points suivants :

- la mise en œuvre des recommandations et résolutions prises lors de la 3ème session du Conseil des ministres, tenue à Dakar le 19 avril 2013 ;
- la mise en œuvre des recommandations et résolutions prises lors de la 31ème session du Conseil d'administration, tenue à Dakar le 27 décembre 2013 ;
- le rapport d'activités et le rapport d'exécution budgétaire de l'ESMT ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2013 ;

- l'étude portant suivi des partenariats ;
- l'étude portant affectation du résultat de l'ESMT ;
- l'étude portant traitement des créances anciennes de l'ESMT ;
- l'étude sur la mise en place d'une fondation ESMT ;
- la problématique dans le secteur des Télécommunications ;
- et les divers.

## 2.8 Les activités avec l'ARTAO

A l'aimable invitation de l'AMRTP, l'ARTAO a organisé un atelier à Bamako « sur la problématique d'audit et de contrôle des recettes des télécommunications et la qualité de services dans les Etats Membres de l'ARTAO ».

Aussi, une délégation du Mali, conduite par l'AMRTP et comprenant des parlementaires, des représentants des services d'investigation, des opérateurs et de la société civile, a participé à un autre atelier à Niamey et portant sur « Dissémination de la Convention de l'Union Africaine sur la Cyber Sécurité et la Protection des Données à Caractère Personnel ».



## CHAPITRE III : L'Administration et les Finances

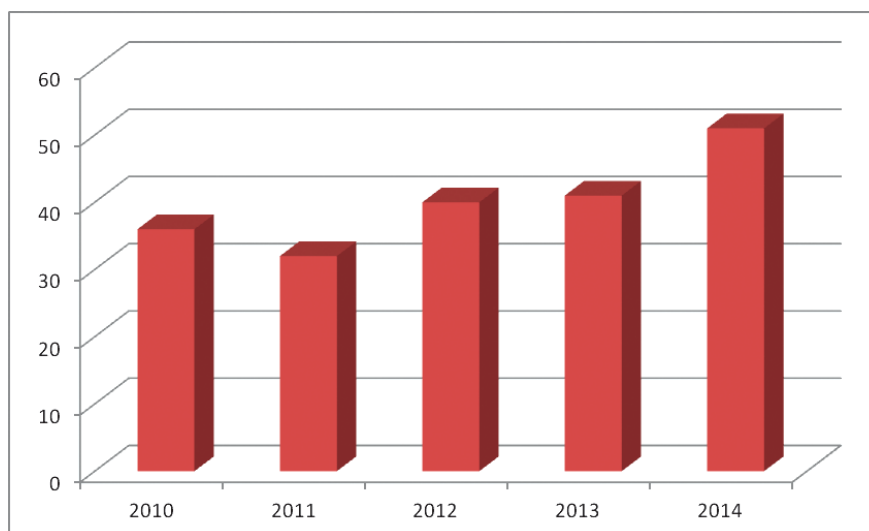
### 1. L'administration

#### 1.1. Le personnel

L'effectif de l'AMRTP, au 31 décembre 2014, est de cinquante et un (51) agents, soit dix de plus par rapport à l'année 2013. Les variations enregistrées sont relatives à l'arrivée de contractuels pour renforcer l'équipe d'exploitation du système de gestion des fréquences et des outils de contrôle de la qualité de service (QoS).

**Tableau N°2 : Evolution des effectifs par départements de 2010 à 2014**

Départements	2010	2011	2012	2014	2013
Direction Générale (DG)	6	6	5	5	5
Secrétariat Général (SG)	-	-	14	14	14
Département Administration et Finances (DAF)	13	11	6	6	7
Département Economie et Concurrence (ECC)	6	5	5	5	5
Département Affaires Juridiques et Internationales (AJI)	4	3	3	2	3
Département Technique (TEC)	7	7	7	7	15
Département Accès Universel (AU)	-	-	-	2	2
Total	36	32	40	41	51

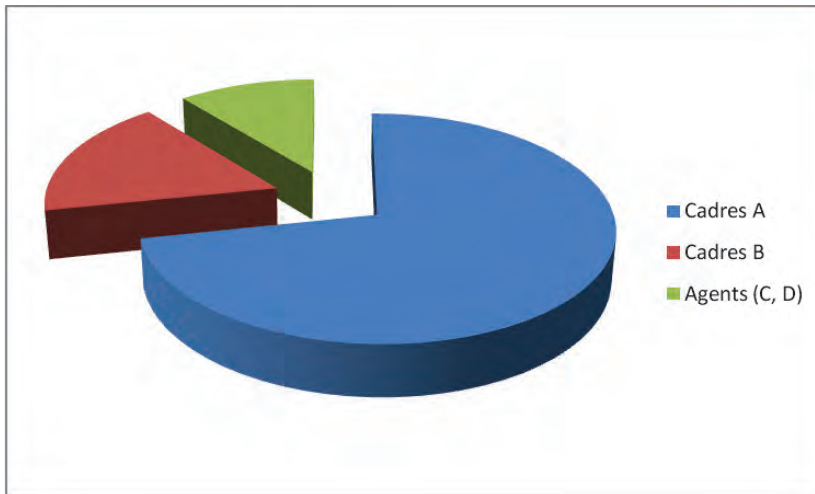
**Graphique évolutif des effectifs par départements de 2010 à 2014**

L'arrivée des contractuels a contribué au renforcement du taux d'encadrement de l'AMRTP avec 72,6% de cadres A, soit une augmentation de 2% par rapport 2013.

La répartition des effectifs par catégories et par qualifications est consignée dans le tableau et le graphique ci-après :

**Tableau N°3 : Répartition des effectifs par catégories et par qualifications**

Catégories	Total	Administration générale (DG)	Technique (TEC)	Economie et Concurrence (ECC)	Affaires Juridiques et Internationales (AJI)	Accès Universel (AU)	Taux en %
Cadres A	29	14	13	5	3	2	72,6
Cadres B	7	7	2				17,6
Agents (C, D)	5	5					9,8
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>26</b>	<b>15</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>100</b>



## 1.2. Les formations et voyages d'études

Dans le cadre du renforcement des capacités de son personnel, l'AMRTP élabore tous les ans un plan de formation qu'elle met en œuvre après approbation par le Conseil de l'AMRTP.

Au titre de l'année 2014, tous les cadres A et B ont bénéficié de formation (au sein de l'entreprise ou à l'extérieur) et/ou effectué des voyages d'études. Le budget de formation a été exécuté à 99,6%.

## 1.3. Les ressources documentaires

Le fonds documentaire du Centre de documentation de l'AMRTP est constitué, en fin 2014, de plus de 511 documents, traitant de nombreuses thématiques en lien avec notamment le secteur des télécommunications, des technologies de l'information et de la communication.

Compte tenu du rôle que joue le Centre, non seulement pour l'AMRTP mais pour les utilisateurs externes (chercheurs, étudiants, etc.), l'AMRTP a entrepris, par le biais d'un consultant, une étude avec comme objectif global de faire du centre existant, un centre de documentation moderne et opérationnel.

Les résultats de ladite étude ont permis de disposer notamment :

- d'un plan de réaménagement du centre,
- d'une liste de mobilier et de matériels pour l'équipement du centre,
- de caractéristiques techniques et des étapes d'installation et de paramétrage du logiciel PMB,
- d'une description exhaustive des missions du chef de Centre et du profil du documentaliste à recruter,
- de projets de règlement intérieur et de manuel de procédures et de gestion du Centre.

## 2. Les Finances

Le total du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2014 s'élève à 33 177 millions de francs CFA. Il a augmenté de 7,2% par rapport à l'année 2013.



L'actif est composé à 19,8% d'immobilisations, à 2,9% d'actif circulant constitué essentiellement de créances et à 77,3% de valeurs disponibles, comprenant essentiellement des dépôts à terme.

Au passif, les ressources stables, constituées de la dotation initiale et du report à nouveau, représentent 99,1% du total du passif.

Le bilan se présente comme suit :

**Tableau N°4 : Bilan en KF CFA**

Actif	Montant	Passif	Montant
Actif Immobilisé	6 558 749	Ressources stables	32 883 714
Actif Circulant	972 452	Passif circulant	196 619
Trésorerie-actif	25 645 689	Trésorerie passif	96 557
<b>Total</b>	<b>33 176 890</b>	<b>Total</b>	<b>33 176 890</b>

## 2.1. Le compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2014 s'élève à 7 666 millions de francs CFA contre 9 524 millions de francs CFA réalisé au 31 décembre 2013. Il est en baisse de 19,5% par rapport à l'année 2013.

Les charges d'exploitation de l'exercice 2014 enregistrent une augmentation de 58,4% par rapport à l'année 2013 où le programme d'activités n'avait été que partiellement exécuté. Elles se sont chiffrées à 5 760 millions de francs.

Les produits d'exploitation de l'AMRTP se sont élevés à 13 426 millions de francs soit une augmentation de 2% par rapport à l'exercice 2013.

Tableau N°5 : Compte de résultat en KF CFA

Charges	Montant	Produits	Montant
Charges d'exploitation hors provisions	5 695 863	Redevance radioélectricité	3 056 810
		Redevance des ressources en numérotation	5 958 383
Charges financières	218	Redevance annuelle des opérateurs	3 403 253
		Produits financiers	945 176
Charges H.A.O	63 839	Produits H.A.O	56 834
Résultat	7 666 088	Produits divers	5 552
<b>Total</b>	<b>13 426 008</b>	<b>Total</b>	<b>13 426 008</b>

## 2.2. La situation du fonds d'accès universel

Certaines activités liées à l'Accès Universel ont été réalisées au cours de l'exercice 2014, notamment la connexion des universités de Bamako au haut débit, à hauteur de 163 millions de francs CFA.

En terme de ressources, le fonds s'est accru par la contribution des opérateurs de télécommunications pour 3 317 millions de francs, le règlement du reliquat des créances sur la SOTELMA-SA et des intérêts rapportés par les dépôts à terme.

Une partie des résultats excédentaires de l'AMRTP au titre des exercices 2012 et 2013, pour respectivement 2 026 millions de francs CFA et 3 175 millions de francs, a été versée dans les comptes du fonds d'accès universel, cela, conformément aux dispositions des résolutions n°2014-01/09/SO/CA-AMRTP et n°2014-03/09/SO/CA-AMRTP de la 9ème session du Conseil d'Administration tenue le 17 juillet 2014.

Le solde du fonds, au 31 décembre 2014, s'élève à 19 015 millions de francs CFA.



ème  
**Partie**

---

Observatoire des Marchés de  
Télécommunications/TIC et Postes



## CHAPITRE I : Les données générales sur les marchés des télécommunications au Mali

Le marché de la téléphonie évolue de manière remarquable et son analyse se base sur plusieurs facteurs tels que : le taux de pénétration, le trafic et les parts de marché des opérateurs.

### Un marché mobile toujours dynamique

Le marché des télécommunications continue d'enregistrer une forte croissance, essentiellement axée sur les segments de la téléphonie où le nombre de clients fixes et mobiles des opérateurs est passé de 19 875 733 clients en 2013 à 23 659 976 clients en 2014, soit une progression de l'ordre de 19%. La croissance du parc d'abonnés s'est traduite par un taux de pénétration de 138% en 2014.

Le revenu moyen par client du réseau fixe reste beaucoup plus élevé que pour le mobile, soit 19 220 FCFA HT. Cependant, ce revenu a baissé par rapport à l'année 2013, au terme de laquelle il était de 20 263 FCFA HT par accès fixe, téléphone et internet confondus.

Quant au revenu moyen par client du réseau mobile, il est estimé à 1 588 FCFA HT. Le revenu a baissé de 0,92% par rapport à l'année 2013 (1722 FCFA HT).

### Un chiffre d'affaires en forte croissance

Au titre de l'année 2014, le secteur des télécommunications du Mali a généré un chiffre d'affaires de 444 milliards de francs CFA contre 384 milliards de francs CFA réalisés durant l'année 2013, soit une augmentation de 16%. La téléphonie mobile, avec un chiffre d'affaires de 412,09 milliards de francs CFA réalisés en 2014, reste le segment le plus porteur du marché des télécommunications au Mali. Il représente environ 93% du chiffre d'affaires du secteur.

Figure 3 : Evolution du parc et du chiffre d'affaires moyen par client mobile

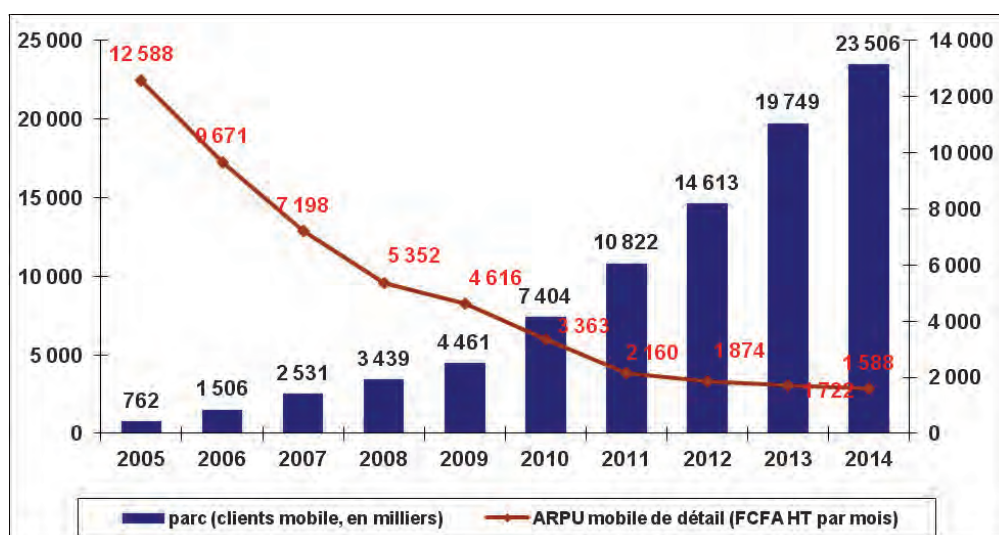
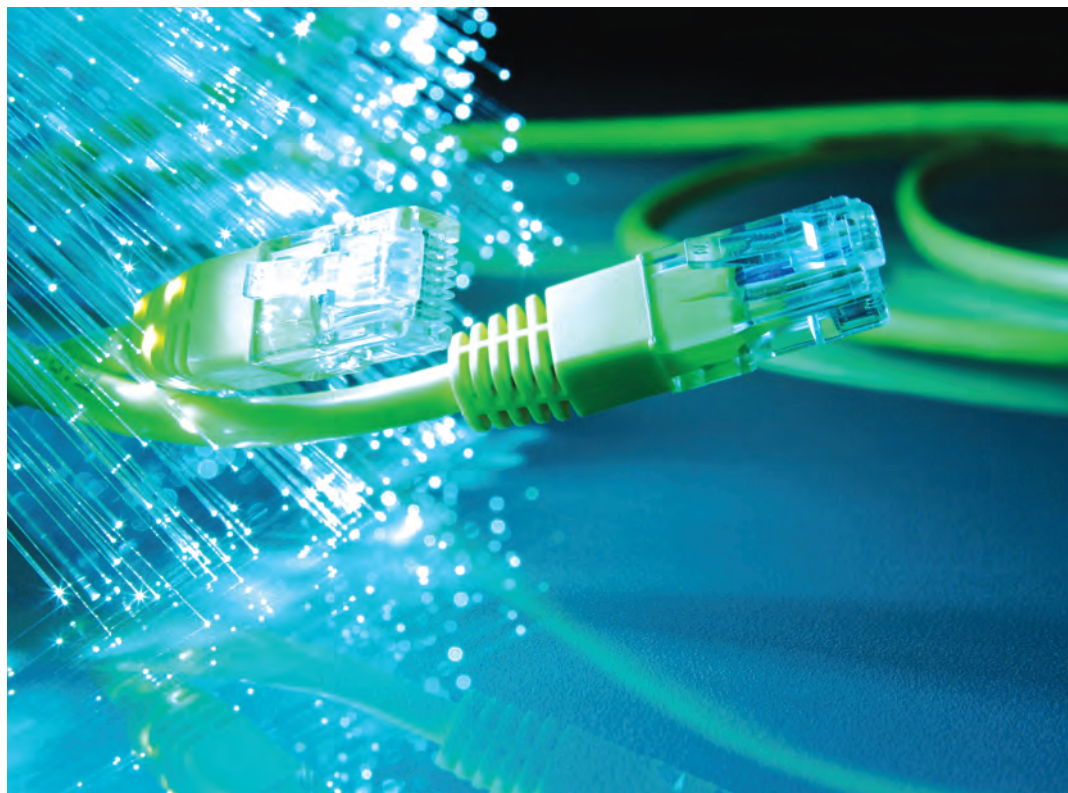
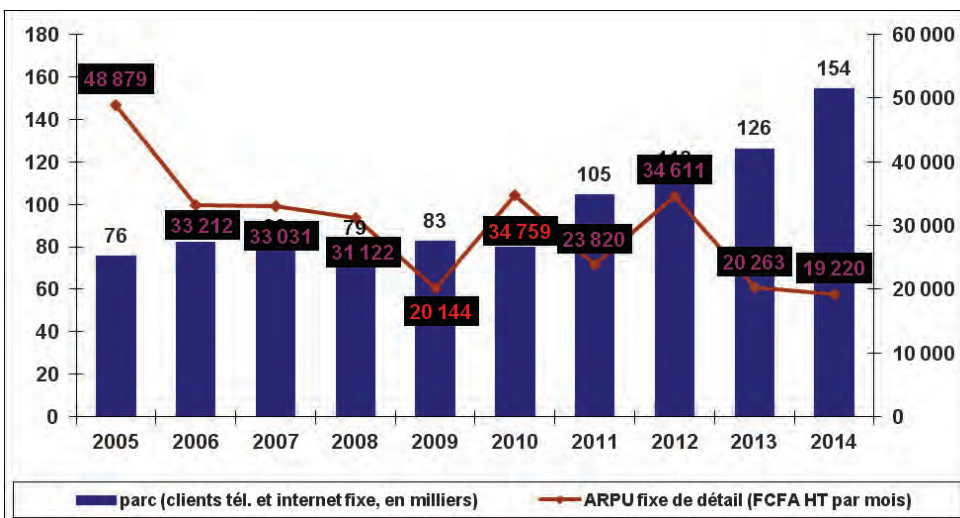


Figure 4 : Evolution du parc et du chiffre d'affaire moyen par client fixe



## CHAPITRE II : L'économie des opérateurs

### Un chiffre d'affaires en croissance de 16% en 2014

Le chiffre d'affaires total de l'activité des opérateurs s'est élevé à 444 milliards en 2014, en croissance de 16% par rapport à l'année 2013 pour laquelle il était de 384 milliards de FCFA.

Le chiffre d'affaires des services de la téléphonie fixe passe de 7,5% du chiffre d'affaires global en 2013 à 7% en 2014.

Celui du mobile en 2014, représente 93% du chiffre d'affaires global dégagé par les opérateurs. La répartition par opérateur est de 39% pour la SOTELMA-SA et 61% pour Orange Mali S.A..

La part du chiffre d'affaires d'Orange Mali S.A. dans le groupe SONATEL est estimée à plus de 33% et sa participation au renforcement de la croissance du chiffre d'affaires contributif du groupe SONATEL à plus de 18%. Avec un chiffre d'affaires de 271 822 000 000 FCFA, elle a dégagé un résultat net de 77 094 000 000 FCFA en 2014 contre 61 432 857 247 FCFA en 2013 soit une augmentation de 25 %.

Quant à la SOTELMA – SA, le chiffre d'affaires généré en 2014 par ses activités a augmenté de 11% par rapport à 2013, pour s'établir à 172 650 000 000 FCFA grâce à la croissance de l'activité du mobile dont le revenu des services s'est amélioré de 11%. Le parc mobile de la SOTELMA-SA a augmenté de +20%.

La part du chiffre d'affaires de la SOTELMA-SA dans le groupe Maroc télécom est estimée à 10%. La SOTELMA a réalisé un résultat net de plus de 45,8 milliards en 2014 contre 42 milliards en 2013.

### Un investissement en régression de 15,8% du revenu des opérateurs en 2014 contre 16,1% en 2013

En 2014, l'investissement global des opérateurs a totalisé 70,20 milliards de FCFA contre 61,71 milliards de FCFA en 2013 soit une augmentation de 14%.

La SOTELMA-SA a investi 26,66 milliards de FCFA en 2014 contre 24,251 en 2013 soit une augmentation de 10%. Quant à Orange Mali S.A., elle a investi 43,54 milliards F CFA en 2014 contre 37,46 en 2013 soit une augmentation de 16,23%.

Malgré tout cet investissement global en 2014 est en régression de 15,8% quand il est rapporté au revenu des opérateurs.

### Un rendement par employé en croissance de 15% en 2014

L'effectif total enregistré en 2014 s'élève à 1136 employés permanents contre 1160 employés en 2013 soit une baisse de 2%.

L'effectif de la SOTELMA-SA est passé de 666 employés en 2013 à 626 employés en 2014. Celui d'Orange Mali connaît une croissance de 3%. Le rendement moyen 2014 (revenu par employé) est estimé à 387 169 FCFA HT contre 337 492 FCFA HT en 2013 soit une croissance environ de 15%.

Figure 5 : Evolution du revenu par réseau

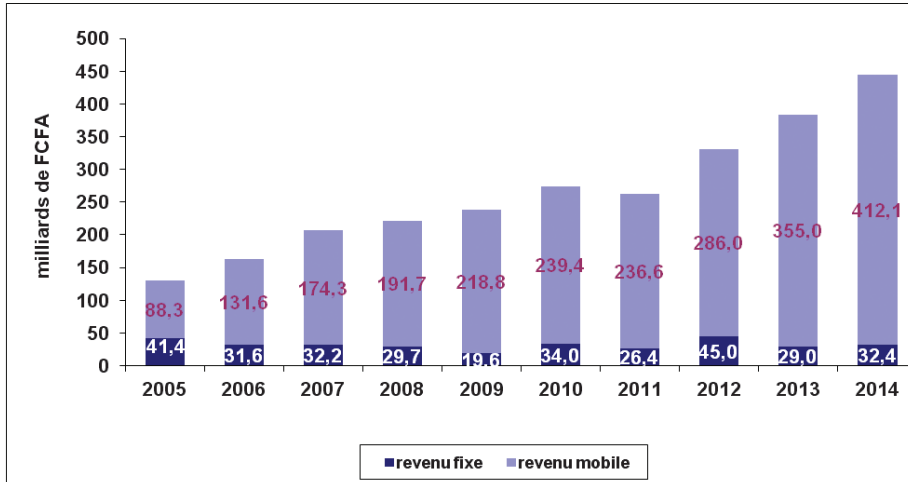


Figure 6 : Evolution du revenu par opérateur

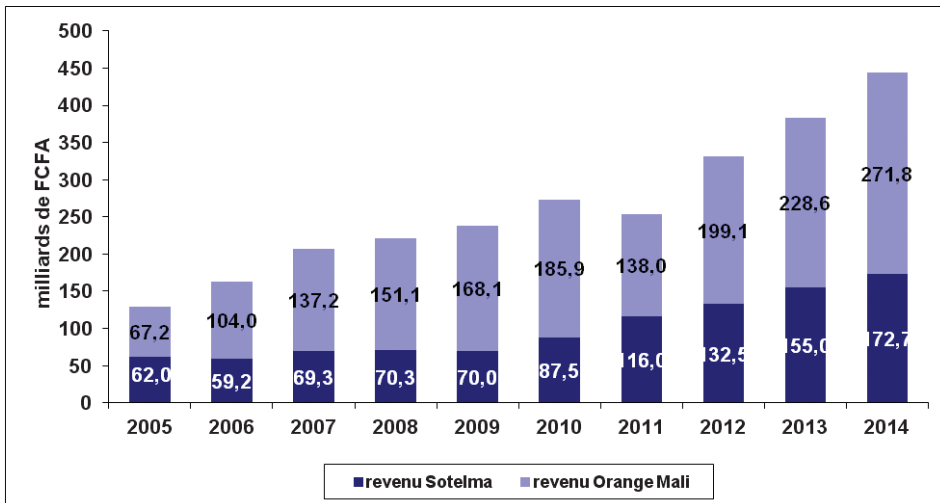


Figure 7 : Evolution de l'investissement et effort relatif

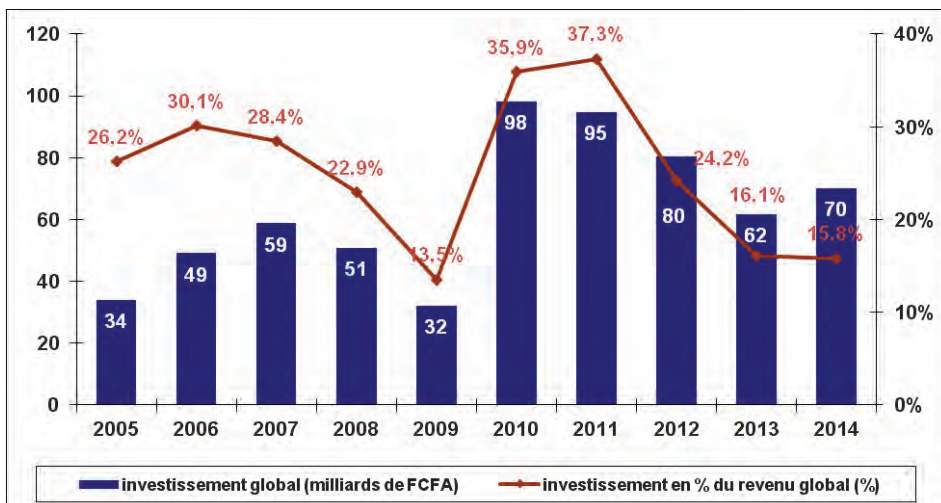




Figure 8 : Evolution de l'effectif et rendement moyen par employé



## CHAPITRE III : La téléphonie mobile

### 23 millions de clients et une pénétration du mobile de 138% en fin 2014

Le parc apparent des clients de la téléphonie mobile s'élevait à 23 505 559 en fin 2014, enregistrant sur l'ensemble de l'année une croissance de 19%.

Le taux de pénétration s'établit, en fin de période, à 138% (138 clients mobiles pour 100 habitants).

### Le marché mobile reste porté à 99,99% par le prépayé

Le parc mobile est essentiellement composé de clients prepaid. Ceux-ci représentent plus de 99,99% du total en fin 2014 et leur poids n'a cessé de croître au cours des dernières années.

La croissance du parc de clients prepaid a été de 19% en 2014 (très proche de la croissance du parc total du fait de son importance). Le postpaid en 2014 a enregistré une croissance de 28% contre 26% en 2013.

Le marché mobile est structuré autour de deux opérateurs : la SOTELMA-SA qui distribue ses offres mobiles sous la marque Malitel, et Orange Mali S.A.

Orange Mali S.A. détient le plus grand nombre de clients (54% du parc global) mais a perdu 1 point par rapport à son parc clientèle de 2013 au profit de la SOTELMA-SA. Celle-ci détenait à fin 2014, 46% du parc global mobile. Le marché reste très dynamique et sensiblement équilibré entre les deux opérateurs, accentuant un mouvement engagé depuis 2009.

### Des prix resserrés et stables

Le prix des communications nationales mobiles (prix à la minute pour les offres de base) n'a pas évolué pendant toute l'année 2014. La dernière révision tarifaire remonte à l'année 2011 avec une légère baisse pour les appels Intra-réseau, vers le réseau fixe de Orange Mali S.A. et vers autres réseaux fixe/mobile nationaux.

Les tarifs de communications internationales ont enregistré des hausses significatives en direction de l'Afrique et des baisses en direction de l'Europe et du « Reste du monde ».

Le chiffre d'affaires du réseau mobile des opérateurs a été estimé à 412,09 milliards FCFA en 2014 contre 335,02 milliards en 2013 soit une augmentation de 16%. Dans le même temps, une augmentation de 19% du nombre de clients est enregistrée.

Figure 9 : Evolution du parc et du taux de pénétration mobile

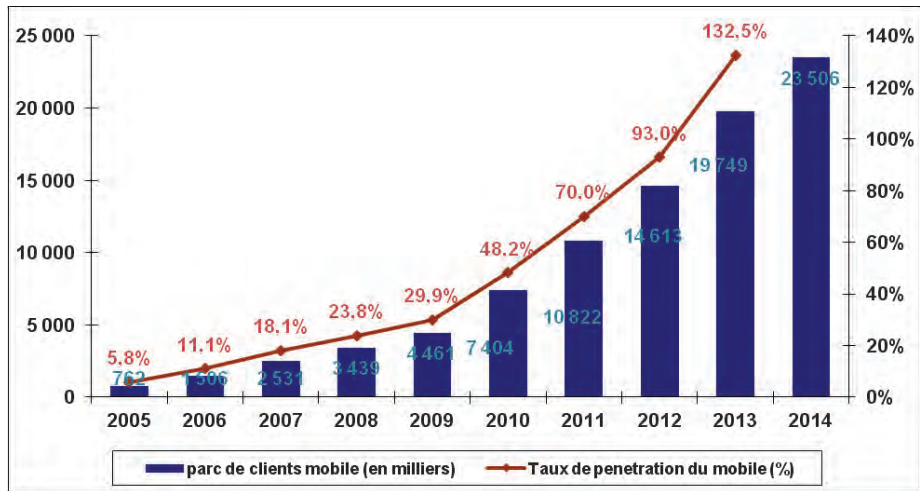
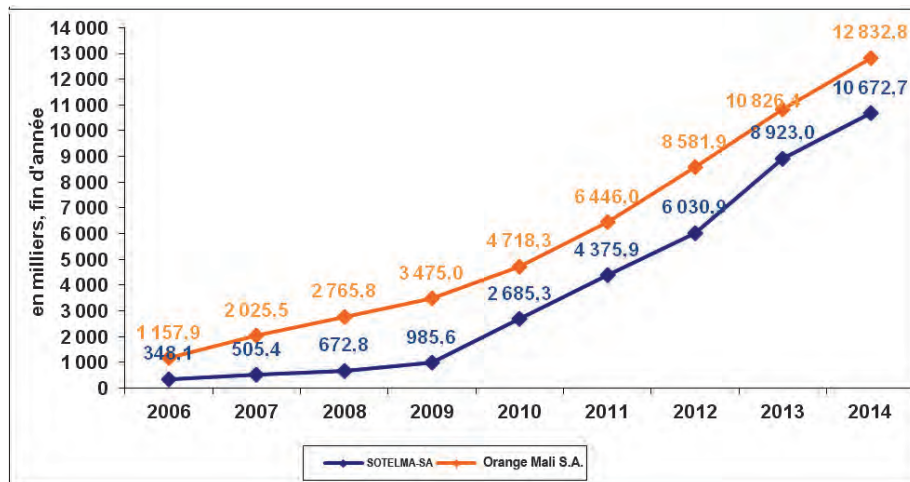


Figure 10 : Evolution des parcs mobiles de la SOTELMA – SA et d'Orange Mali S.A.



## CHAPITRE IV : La téléphonie fixe

### 154 417 clients et un taux de pénétration téléphonique fixe de 0,9 % en fin 2014

Le parc de clients à la téléphonie fixe s'élevait à 154 417 à la fin 2014, en augmentation de 22%. Grâce à la technologie boucle locale radio (BLR) et à l'Internet, la téléphonie fixe connaît une légère progression. Le maintien de cette tendance passe certainement par de meilleures offres en matière de prix et de qualité.

La quasi-totalité du parc téléphonique fixe reste détenue par la SOTELMA-SA (82% du parc en 2014 contre 87% en 2013). Le parc de la SOTELMA-SA est estimé à 127 280 clients en 2014 (dont 99 806 sont constitués de clients boucle locale radio (BLR) soit 78% du parc total fixe de la SOTELMA-SA. Le parc du réseau fixe de la SOTELMA-SA (127 280 clients) a augmenté de 16% par rapport à celui de 2013.

Le parc fixe d'Orange Mali S.A. est estimé à 27 137 clients en 2014 contre 16 362 en 2013, soit une augmentation de 66%. Le parc fixe Orange Mali S.A. est basé sur la technologie WLL.

### Des prix stables mais des écarts plus importants que dans le mobile

Le prix des communications fixes n'a pas évolué au cours de la dernière année et les écarts de prix selon les destinations restent toujours beaucoup plus importants que dans le mobile.

Les tarifs de communications fixes de l'opérateur Orange Mali S.A. pour le service fixe voix n'ont pas connu de changement en 2013.

La SOTELMA-SA a opéré une révision et un rééquilibrage des tarifs du service fixe voix en 2012. Elle a aussi introduit des tarifs de nuit.

Figure 11 : Evolution du parc téléphonique et du taux de pénétration fixe

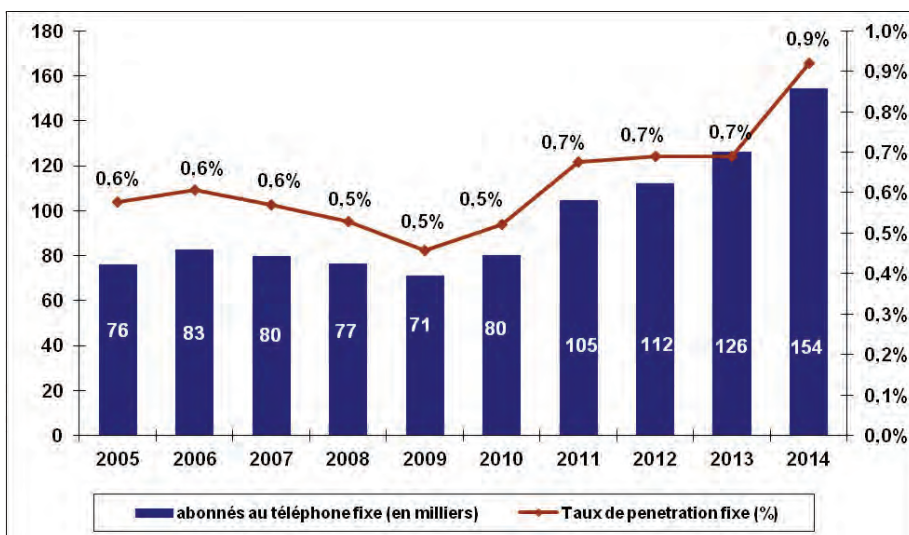
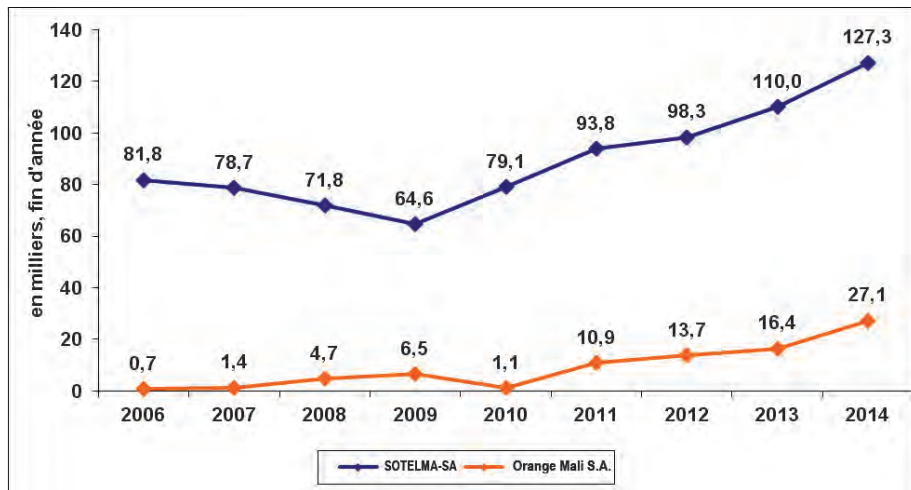


Figure 12 : Evolution des parcs d'abonnés à la téléphonie fixe de la SOTELMA-SA et d'Orange Mali S.A.



## CHAPITRE V : L'internet

### 69 118 abonnés à l'Internet fixe à plus de 95% en accès BLR à fin 2014.

Le parc Internet fixe (connexions à 128 kbps et au-delà) est estimé en 2014 à 69 118 clients contre 63 199 clients en 2013 soit une augmentation de 9%. Le marché professionnel reste toujours dominant (plus des deux tiers du marché global).

Le parc global boucle locale radio (WLL) est estimé à 66 128 clients soit 96% du parc total Internet fixe.

La technologie ADSL reste toujours une exclusivité de la SOTELMA-SA. En 2014, le parc ADSL a enregistré 2990 clients contre 2304 clients en 2013 soit une augmentation de 30%.

### 195 404 clés Internet mobile en fin 2014

L'accès Internet à travers des clés utilisant les ressources des réseaux mobiles des opérateurs n'a pas connu un grand engouement en 2014. Le parc global des deux opérateurs a été estimé à 195 404 clients contre 167 982 clients en 2013 soit une augmentation de 16%.

Ce marché est dominé par Orange Mali S.A. qui détient 66% du parc total. Cependant, il est à reconnaître que la SOTELMA-SA a fait un grand bond de recrutement de clients internet. Le parc global client clé internet se répartit comme suit :

- parc SOTELMA-SA : 66 070 clés actives soit 34% du parc total 2014 contre 14% en 2013. Le parc de la SOTELMA-SA a augmenté de plus de 83% ;
- Orange Mali S.A. : 129 334 clés actives soit 66% du parc total de 2014 contre 86% en 2013. Le parc d'Orange Mali a baissé de 12% par rapport à son parc de 2013.

### 1 620 337 clients Internet téléphonie mobile 3G

Le marché Internet téléphonie mobile 3 G se caractérise par un développement timide, à cause du coût d'accès élevé et du manque de concurrence.

Le parc Internet de la téléphonie mobile 3G en 2014 comprend :

- 1 586 000 clients 3G (98% de part de marché pour Orange Mali S.A. et 2% pour la SOTELMA-SA) contre 216 956 clients 3G en 2013,
- pour leurs besoins en bande passante internationale, les deux opérateurs disposent de :
  - SOTELMA-SA : 1,8 Gbits/s symétrique,
  - Orange Mali : 2 480 Mbits/s symétrique.

### Les Fournisseurs d'accès internet (FAI)

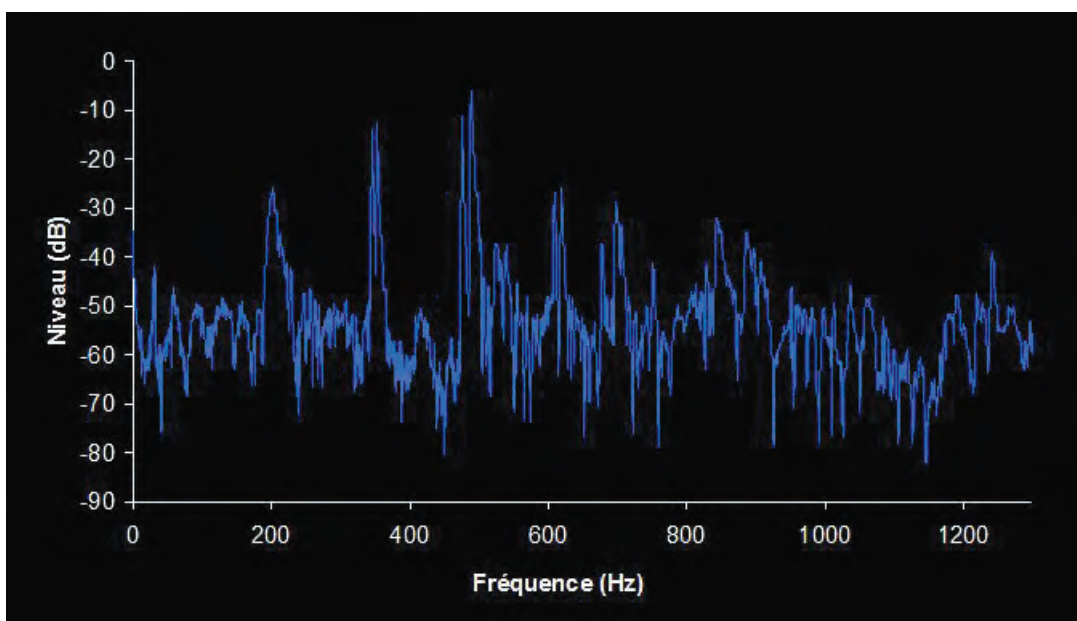
La fourniture de l'accès Internet au Mali passe par les deux opérateurs détenteurs de licence (SOTELMA-SA et Orange Mali S.A.) et quelques opérateurs alternatifs (AFRIBONE, ARC MALI, DOGON TELECOM, , COMSAT, FIYEN MALI, COMPASS.

L'Agence des Technologies de l'Information et de Communication (AGETIC), une structure étatique, offre des services Internet pour l'Administration d'Etat. A cet effet, elle dispose la faculté de demander directement à l'AMRTP des blocs d'adresses IP pour ses besoins.

## CHAPITRE VI - Les Perspectives

Ainsi en 2015, l'AMRTP envisage de réaliser les chantiers suivants :

- la gestion et le contrôle du spectre des fréquences,
- la surveillance et le contrôle du trafic national et international,
- le contrôle et la supervision du trafic national,
- le contrôle de la Qualité de service (QoS) des réseaux des opérateurs sur l'étendue du territoire,
- la mise en œuvre de projets d'accès universel,
- l'implémentation d'un CIRT (Equipe/Centre de réponses des incidents informatiques),
- la mise en œuvre de la régulation postale,
- la mise en œuvre du partage d'infrastructures, et de l'itinérance nationale,
- la gestion du nom de domaine point.ml,
- l'audit des Opérateurs,
- le renforcement des capacités du personnel,
- la mise en œuvre d'une politique du large bande,
- la mise en place d'un internet exchange point (IXP),
- l'élaboration de quatre (04) avants projets de lois :
  - le projet de loi sur la société de l'information,
  - le projet de loi sur la cryptologie,
  - le projet de loi sur les transactions électroniques,
  - le projet de loi sur la cybercriminalité,
- la mise en œuvre d'une stratégie de large bande,
- l'étude des tarifs des marchés de gros, internet et liaisons louées,
- l'étude sur l'usage des technologies de l'information et de la communication par les ménages, les particuliers, les entreprises, l'administration au Mali,
- détermination de « l'Indice de Développement des TIC (IDI) et l'indice du « Panier des Prix des services TIC (IPB) » au Mali.



## LE GLOSSAIRE

<b>ADSL</b>	Asymmetric digital subscriber line (ligne d'abonné numérique asymétrique)
<b>AGETIC</b>	Agence des Technologies de l'Information et de Communication
<b>AMRTP</b>	(ex CRT) Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications/TIC et Postes
<b>ARTP</b>	Autorité de Régulations des Télécommunications et des Postes (Sénégal)
<b>GSMA</b>	Association des opérateurs de téléphonie mobile
<b>BDT</b>	Bureau de Développement des télécommunications de l'UIT
<b>CCP</b>	Compte Courant Postal
<b>CEDEAO</b>	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CNE</b>	Caisse Nationale d'Epargne
<b>CNI</b>	Correspondants Nationaux d'Indicateurs
<b>CONSOLIGUE</b>	Ligue des consommateurs
<b>CRT</b>	Comité de Régulation des Télécommunications du Mali
<b>CRTEL</b>	Comité des Régulateurs Nationaux des Télécommunications (UEMOA)
<b>EDGE</b>	Enhanced Data Rates for GSM Evolution
<b>EPIC</b>	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
<b>ESMT</b>	Ecole Supérieure Multinationale des Télécommunications (Dakar)
<b>FRATEL</b>	Réseau francophone des régulateurs des télécommunications
<b>GPP</b>	Groupement du Patronat de la Presse
<b>GPRS</b>	General Packet Radio Service
<b>GSM 3G</b>	Troisième génération de la téléphonie mobile
<b>MALITEL</b>	Nom commercial de la branche mobile de SOTELMA-SA
<b>OMC</b>	Offre Mobile Contact - Prepaid Grand public d'Orange Mali SA
<b>ONP</b>	Office National des Postes du Mali
<b>Orange Mali S.A.</b>	Filiale du Groupe France Télécom, opérateur des télécommunications
<b>RPC</b>	Réunion préparatoire pour la conférence des radiocommunications (UIT)
<b>SOTELMA-SA</b>	Société des Télécommunications du Mali, opérateur historique des télécommunications
<b>TIC</b>	Technologie de l'information et de la communication
<b>UIT</b>	Union internationale des télécommunications
<b>UIT-R</b>	Secteur des radiocommunications (UIT)
<b>UIT-T</b>	Secteur de la normalisation des télécommunications (UIT)
<b>UNAJOM</b>	Union Nationale des journalistes du Mali
<b>UNESCO</b>	United Educational, Scientific and Cultural Organization
<b>UPAP</b>	Union Panafricaine des Postes
<b>UPU</b>	Union Postale Universelle
<b>URTEL</b>	Union des Radios et Télévisions libres
<b>Waatibè</b>	Offre Mobile Grand public SOTELMA-SA/MALITEL
<b>WLL</b>	Wireless local loop (boucle locale sans fil)





**nnexes**

---



## Annexe 1 : Liste des utilisateurs de réseau VSAT enregistrés à l'AMRTP

N°	Usagers	Statuts	Services fournis	Débit UP/Dw
1	AFRICABLE	Diffuseur	Vidéo	3,6 MPS
2	ONP	Distributeur	Internet	128/56Kbs
3	SEMOS SADIOLA	Minier	Voix & données	64/192Kps
4	Yatéla Sa	Minier	Voix & données	64/192Kps
5	Alink Telecom	PSI	Internet	64/192Kps
6	ANGLOGOLD	Minier	Données	64/192Kps
7	ASECNA	Organisme multinationale	Données	19,2Kps
8	Avnel Mali SARL	Minier	Données	64/192Kps
9	Banque Mondiale	Banque	Voix & données	45 Kps
10	BCEAO	Banque	Données	64 Kps
11	BDM	Banque	Données	5 Kps
12	COTECNA	SGS Inspection	Données	64 Kps
13	DHL	Distributeur	Données	128 Kps
14	ECOBANK	Banque	Données	128/256 Kps
15	LTA Construction	Minier	Voix & données	64 Kbps
16	SHELL MALI	Pétrolier	Données	32/96 Kbps
17	SOMADDEX	Minier	Voix & données	64 Kbps
18	SITA	Télécommunication	Voix & données	256 Kbps
19	BANK OF AFRICA	Banque	Données	64 Kbps
20	Afribone	PSI	Internet	2/8 Mbps
21	National Institut of Health	Mission Diplomatique	Données	512 kbps
22	ANGLOGOLD MORILA	Minier	VOIX & DONNEES	64 Kbps
23	PLAN MALI	ONG	INTERNET	64 Kbps
24	CEUVA	EDUCATION	DONNEES	64 Kbps
25	UNICEF	Mission Diplomatique	DONNES	64 Kbps
26	BICIM	BANQUE	Voix & données	128 Kbps
27	BCM	BANQUE	Données	64 Kbps
28	PNUD	Mission Diplomatique	Données	256 Kps
29	Corps de la Paix	ONG	Données	126 Kbp
30	Manutention Africaine	BTP	Données	128 Kbps
31	BSSIC	BANQUE	Données	64 Kbps
32	SOMISY	Minier	Voix & données	64 Kbps
33	RIO TINTO	Minier	Voix & données	128 Kbps

N°	Usagers	Statuts	Services fournis	Débit UP/Dw
34	Ambassade de l'Egypte	Mission Diplomatique	Données	128Kbps
35	CTBTO	télécommunication	Voix & données	128 Kbps
36	ENA GEO	Recherche pétrolière	Voix & données	128 Kbps
37	SNV	ONG	Données	128 Kbps
38	World Vision	ONG	Internet	45 Kbps
39	CTMI – UEMOA	Mission Diplomatique	Données	128Kbps
40	ITC AFRICA	Minier	Voix& données	128 Kbps
41	Ambassade des USA	Mission Diplomatique	Données	128 Kbps
42	Ambassade de Danemark	Mission Diplomatique	Données	128 Kbps
43	AIR France	Aéronautiques	Voix& données	128 Kbps
44	African Mining Services (AMS)	Minier	Voix& données	128 Kbps
45	Kenya Air Ways	Aéronautiques	Voix & données	128 Kbps
46	SOMILO	Minier	Voix& données	128 Kbps
47	TAMICO	Minier	Voix& données	128 Kbps
48	Banque Atlantique	Banque	Voix & données	128 Kbps
49	IAM GOLD	Minier	Voix & données	128 Kbps
50	Fondation ICCO ROWA	ONG	Voix & données	128 Kbps
51	ATLAS COPPO	télécommunication	Voix & données	128 Kbps
52	Huwei Mali	télécommunication	Voix & données	128 Kbps
53	HYSPEC MALI SARL	Minier	Voix & données	128 Kbps
54	HCR	Mission Diplomatique	Voix & données	128 Kbps

## Annexe 2 : Liste des attestations de conformité

N°	Equipements homologués	Technologies
<b>Normes consulting</b>		
1	Marque: BOSCH Fabricant: ROBERT BOCSH Type Désignation: MQB BCM	Microcontrôleur
2	<b>Model /FCC ID: CWTWB1U345</b> <b>Fabricant: Alps Automotive, Inc., 1500 Atlantic Boulevard, Auburn Hills, Michigan, 48326, United States of America.</b> <b>Description/Intended use : Remote Keyless Entry Transmitter/ component of remote keyless entry system included in motor vehicles at vehicle manufacture</b>	Bluetooth
3	<b>Nom de l'équipement : Telematic device for construction equipment</b> <b>Modèle de l'équipement : Caterpillar PL 421</b> <b>Fabricant : TRIMBLE NAVIGATION LTD</b> <b>Utilisateur : Manutention Africaine mali S.A</b>	
4	<b>Nom Commercial : ALPS,</b> <b>Model /FCC ID : CWTWB1U793,</b> <b>Fabricant: Alps Automotive Inc.,</b> <b>Description: Integration Keyless transmitters (IKT), used as part of remote</b>	Bluetooth
5	<b>Nom Commercial : Lear,</b> <b>Model / FCC ID KOBFR10A,</b> <b>Fabricant: Lear Corporation,</b> <b>Description: RF Receiver (RFR), mounted in vehicles to work in conjunction with remote</b>	Bluetooth
6	<b>Nom Commercial : OMRON</b> <b>Model: D7520013,</b> <b>Fabricant: OMRON Automolive, Electronics, Inc.,</b> <b>Marque déposée: Ford</b> <b>Description: Passive Anti-theft System (PATS) Transceiver module, used as part of vehicle anti-</b>	
7	<b>Désignation du matériel: WLU6117-D69 (RoHS)</b> <b>Marque: EPSON</b> <b>Type: IEEE 802.11b/g/n module</b> <b>Fabricant: Seiko Epson Corporation</b>	Wi-fi

N°	Equipements homologués	Technologies
<b>Normes consulting</b>		
8	<b>Désignation du matériel: L550 (C463A)</b> <b>Marque: EPSON</b> <b>Type: Imprimante Multifonction</b> <b>Fabricant: Seiko Epson Corporation</b>	Imprimante
9	<b>Modèle: 6181175</b> <b>FCC ID: WU8SRSC5</b> <b>Fabricant: Autoliv ASP Inc ;</b> <b>Description : 24 GHz SRS Sensor,</b> <b>Fréquence: 24.175 GHz Nominal,</b> <b>RF Power :&lt; 0.000061 mW EIRP (Long Pulse),</b> <b>&lt;0.000048 mW EIRP (Short Pulse)</b>	Bluetooth
10	<b>1- Produit: Car Multimedia System with Bluetooth</b> <b>Modèle: NLI HU</b> <b>2- Produit: Car Multimedia System with Bluetooth</b> <b>Modèle: BE L002</b>	Bluetooth
11	<b>Modele: OUC11545917</b> <b>Fabricant: Omron Automotive electronics Inc;</b> <b>Description: ITM passive anti-theft system (PATS)</b> <b>transceiver module</b> <b>Fréquence: 125 khz</b> <b>RF Power: &lt;0.0000000000000015 W EIRP.</b>	Bluetooth
12	<b>Modele: A08TBB,</b> <b>Fabricant: Valeo Securite Habitacle,</b> <b>Description: Flap Key,</b> <b>Fréquence: 433.589 Mhz 434.251 Mhz,</b> <b>RF Power: 0.061 mW ERP.</b>	Bluetooth
13	<b>Modele: FO3-AM433RX,</b> <b>Fabricant: Delphi Deutschland GmbH,</b> <b>Description: Radio Transceiver Module (RTM),</b> <b>Fréquence: 433.92 Mhz,</b> <b>RF Power: 0.00000002 W e.r.p.</b>	Bluetooth
14	<b>Designation du materiel: WLU6320-D69 (RoHS),</b> <b>Marque: Epson,</b> <b>Fabricant: Seiko Epson Corporation,</b> <b>Type: IEEE 802.11b/g/n WLAN module</b>	Wi-fi

N°	Equipements homologués	Technologies
<b>Normes consulting</b>		
15	<b>Désignation de l'équipement : Modem 2G/3G</b> <b>Modèle de l'équipement: HPRO-100</b>	<b>Wi-fi</b>
	<b>Marque: HITACHI,</b> <b>Fabricant: QUAKE GLOBAL Inc</b>	
<b>Consult IT</b>		
16	Marque: MURATA Produit : Communication Module Modèle: LBWA1ZZYM6 Fabricant: Murata Manufacturing Company, Ltd.	<b>Bluetooth</b>
17	Produit : Immobilizer Antenna Marque : NISSAN Modèle : TWK1A002  Produit : Remote Keyless Entry(Hand Unit) Marque : NISSAN Modèle : TWB1U752  Produit : TPMS/Keless TUNER Marque : NISSAN Modèle : TWC1G124  Produit : Passive Entry system (TUNER) Marque : NISSAN Modèle : TWc1g154  Produit : Passive Entry System (Hand Unit) Marque : NISSAN	<b>Bluetooth</b>
18	Marque: Bluetooth Module of R0-13 Produit : VISTEON Modèle: BTM01 Fabricant: Yanfeng Visteon Automotive Electronics, Co., Ltd.	<b>Wi-fi</b>
19	Produit : Straight Key FOB Marque: RENAULT Modèle: TWE1G0003	<b>Bluetooth</b>
20	<b>Marque: Product Link</b> <b>Produit : Satellite Telematics Router</b> <b>Modèle: PL631</b> <b>Fabricant: Caterpillar, Inc.</b>	<b>Satellite</b>

N°	Equipements homologués	Technologies
<b>Normes consulting</b>		
21	Marque: Product Link Produit : Cellular Router Modèle: PL641 Fabricant: Caterpillar, Inc.	Satellite
22	Produit : Smart Wireless THUM Adapter Marque: Rosemount Modèle: 775 Fabricant: Rosemount Inc.	Wi-fi
23	Produit : iPHONE 6 Plus Marque: Apple Modèle: A1524	Téléphone
24	Produit : iPad Air 2 Marque: Apple Modèle: A1567 Fabricant : Apple Inc.	Téléphone
25	Produit : iPad Air 2 Marque: Apple Modèle: A1566 Fabricant : Apple Inc.	Téléphone
26	Produit : iPad mini 3 Marque: Apple Modèle: A1599 Fabricant : Apple Inc.	Téléphone
27	Produit : iPad mini 3 Marque: Apple Modèle: A1600 Fabricant : Apple Inc.	Téléphone
28	Marque: <b>Samsung</b> Nom du produit : <b>WIFI Module</b> Modèle: WDF210M	Wi-fi
29	Marque: <b>Samsung</b> Nom du produit : <b>Smart Touch Control</b> Modèle: <b>RMCTPH</b>	Wi-fi
30	Marque: <b>Samsung</b> Nom du produit : <b>WI-FI Transmitter</b> Modèle: <b>WEG720B</b>	Wi-fi
31	Nom du produit : <b>WI-FI Module</b> Modèle: <b>WDF710Q</b> Marque: <b>Samsung</b>	Wi-fi



## Annexe N° : LISTE DES DECISIONS AMRTP DECISIONS PORTANT ATTRIBUTION DE RESSOURCES

1. Décision n°14-008-/MCNTI-AMRTP/DG portant déclaration de service de fournisseur d'Accès Internet de la société NEWTEC-MALI SAR
2. Décision n°14-009-/MCNTI-AMRTP/DG portant attribution des canaux radioélectriques dans la bande de 13 GHz à la CITAD/PRIMATURE
3. Décision n°14-012-/MCNTI-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la CITAD/PRIMATURE
4. Décision n°14-013-/MCNTI-AMRTP/DG portant attribution des canaux radioélectriques dans les bandes des 7,8,15 et 23 GHz ALPHA TELECOMMUNICATIONS (ATEL SA)
5. Décision n°14-014-/MCNTI-AMRTP/DG portant approbation de l'offre Internet 3G+ post payé de SOTELMA-SA
6. Décision n°14-022-/MCNTI-AMRTP/DG portant déclaration de Service de Fournisseur d'Accès Internet de la société AFRIBONE MALI SA
7. Décision n°14-023-/MCNTI-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la société MARCO MINING SARL
8. Décision n°14-024-/MCNTI-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la société MARCO MINING SARL
9. Décision n°14-025-/MCNTI-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la société G4S MALI.
10. Décision n°14-034-/MCNTI-AMRTP/DG portant déclaration de service de Fournisseur d'Accès Internet de la société FIYEN MALI SARL.
11. Décision n°14-035-/MCNTI-AMRTP/DG portant déclaration de service d'installateur privé d'équipements de télécommunications de la société AREZYS SARL
12. Décision n°14-038-/MCNTI-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquence radioélectrique par l'Ecole Normale Supérieure de Bamako (ENSUP)
13. Décision n°14-039-/MCNTI-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement des équipements de téléphones satellitaires à usage privé par la société MARCO MINING SARL
14. Décision n°14-040-/MCNTI-AMRTP/DG portant détermination des conditions de développement des services fixes sur le réseau mobil GSM

15. Décision n°14-042-/MCNTI-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant a usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par l'Ambassade du Royaume de DANEMARK
16. Décision n°14-043-/MCNTI-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à COMSATES SARL
17. Décision n°14-044-/MCNTI-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
18. Décision n°14-045-/MCNTI-AMRTP/DG portant attribution des canaux radioélectriques dans la bande des 7GHZ à Orange MALI S.A.
19. Décision n°14-046-/MCNTI-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à WONDERBANK BY LEMONWAY SA
20. Décision n°14-047/MENIC -AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation au Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
21. Décision n°14-049-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution des canaux radioélectriques dans la bande des 18 GHZ à Orange Mali S.A.
22. Décision n°14-050-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution des canaux radioélectriques dans la bande des 3,6 GHZ à Orange Mali S.A.
23. Décision n°14-051-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la société SUCURE.K SARL
24. Décision n°14-052-/MENIC-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage prive et d'utilisation de fréquences radioélectriques par le Haut Commissariat des Nations Unis (UNHCR)
25. Décision n°14-053-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à Mali Hosting SARL
26. Décision n°14-054-/MENIC-AMRTP/DG portant sanction d'Orange Mali S.A. pour violation des décisions N°13-060/MCNTI-AMRTP/DG du 2 décembre 2013 portant examen de l'approbation de l'offre (douba) soumise par Orange Mali S.A. et N°14-040/MCNTI-AMRTP/DG du 28 Mars 2014 portant détermination des conditions de développement des services fixes sur le réseau mobile GSM
27. Décision n°14-055-/MENIC-AMRTP/DG portant autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques par G4S MALI SARL
28. Décision n°14-056-/MENIC-AMRTP/DG portant sanction d'Orange Mali S.A. pour récidive de la violation des décisions N°13-060/MCNTI-AMRTP/DG du 2 décembre 2013 portant examen de l'approbation de l'offre (douba) soumise par Orange Mali S.A. et N°14-040/MCNTI-AMRTP/DG du 28 Mars 2014 portant détermination des conditions de développement des services fixes sur le réseau mobile GSM

29. Décision n°14-057-/MENIC-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par Plan Mali
30. Décision n°14-059-/MENIC-AMRTP/DG du 16 Juin 2014 (confidentiel)
31. Décision n°14-062-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à MEDIA PLUS COMMUNICATION
32. Décision n°14-063-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à MEDIA PLUS COMMUNICATION
33. Décision n°14-064-/MENIC-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé
34. Décision n°14-068-/MENIC-AMRTP/DG Confidentiel.
35. Décision n°14-070-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution de Bloc de fréquences 3G à Orange Mali S.A.
36. Décision n°14-072-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali S.A.
37. Décision n°14-074-/MENIC-AMRTP/DG portant déclaration de service d'installateur privé d'équipement de télécommunications de la société AMAWAI SA
38. Décision n°14-075-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à la direction générale de la police Nationale
39. Décision n°14-076-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution des canaux radioélectriques dans la bande des 18 et 26 GHZ à Orange Mali S.A.
40. Décision n°14-079-/MENIC-AMRTP/DG portant modification d'autorisation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la banque internationale pour le commerce et l'industrie au Mali(BICIM)
41. Décision n°14-081-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à COMSAT SARL
42. Décision n°14-083-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à OXFAM NOVIB MALI
43. Décision n°14-084-/MENIC-AMRTP/DG portant modification de l'autorité d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par le Comité International de la Croix-Rouge (CICR)
44. Décision n°14-085-/MENIC-AMRTP/DG portant modification de l'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par le Comité International de la croix –rouge(CICR)

45. Décision n°14-086-/MENIC-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par CONTACT SARL
46. Décision n°14-088-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation au Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement
47. Décision n°14-089-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution générale de ressources en numérotation à Orange Mali S.A.
48. Décision n°14-090-/MENIC-AMRTP/DG portant Autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par SOGEA SATOM
49. Décision n°14-091-/MENIC-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau HF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par SOGEA SATOM
50. Décision n°14-094-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressource en numérotation à Mali Hosting Sarl
51. Décision n°14-095-/MENIC-AMRTP/DG portant régularisation d'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par la BNDA
52. Décision n°14-096-/MENIC-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation de réseau et d'utilisation de fréquences radioélectriques (régularisation)
53. Décision n°14-097-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à YELEMAN SARL
54. Décision n°14-098-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à Orange MALI S.A.
55. Décision n°14-099-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution des fréquences radioélectriques dans la bande 3,6 GHz à Orange MALI S.A.
56. Décision n°14-0100-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à SOTELMA-SA
57. Décision n°14-0101-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à SOTELMA-SA
58. Décision n°14-0102-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali Sa
59. Décision n°14-0103-/MENIC-AMRTP/DG portant attribution de ressources en numérotation à Orange Mali Sa
60. Décision n°14-0106-/MENIC-AMRTP/DG portant régularisation d'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VHF indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par MORILA SA

61. Décision n°14-0107-/MENIC-AMRTP/DG portant régularisation d'autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par MORILA S.A.
62. Décision n°14-0108-/MENIC-AMRTP/DG portant autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau VSAT indépendant à usage privé et d'utilisation de fréquences radioélectriques par le Ministère de l'Economie Numérique de l'Information et de la Communication (MENIC).





